

Image not found or type unknown



Congé payés et droit de garde

Par **nomad45**, le **08/06/2010** à **16:14**

Bonjour, rnetant divorcé , je n'ai pas le choix pour la garde de mon fils comme stipulé dans mon jugement de divorce .rnrnPour cet été , j'ai mon fils semaines 33/34 et 35 or mon employeur me refuse de prendre mes congés à cette date et m'impose de prendre les semaines 32/33 et 34 ; De ce fait , je ne passerai que 15 jours avec mon fils cet été .rnrnMon employeur a t'il le droit d'agir ainsi ou doit il tenir compte de mon jugement de divorce .rnrnJe précise que mon entreprise n'est pas fermée au mois d'août même si une baisse sensible d'activité est a noter dans mon service durand cette période .rnrnMerci pour votre réponse .

Par **pepelle**, le **10/06/2010** à **11:42**

Hélas pour vous, juridiquement l'employeur n'est pas tenu par votre situation familiale (c'est un critère pour la prise de congé mais pas une obligation pour l'employeur)